

Commune de ST BARTHELEMY



Photo Philippe ANDERT

SEPTEMBRE 2011

n° 177

Sommaire

- * rentrée 2011/2012
- * relevé des compteurs d'eau
- * recensement militaire
- * c'est arrivé cet été
- * à découvrir
- * état civil

La gabusienne

La gabusienne



Mensuel d'information communale, les articles à paraître doivent être déposés en Mairie ou envoyés par mail mairie.saintbarth@wanadoo.fr **avant le 15 de chaque mois**

Rédaction—Administration et impression - Mairie de St Barthélemy

HORAIRE D'OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Mercredi	8 h 30 - 12 h 13 h 30 - 17 h
Vendredi	8 h 00 - 12 h Tél 04 74 84 63 25

DECHETERIE DE BEAUREPAIRE

Lundi	} 8h30 - 11h45
Mardi	
Mercredi	} 13h30 - 17h45
Jeudi	13h30 - 17h45
Vendredi	} 8h30 - 17h45
Samedi	

Tél 04 74 84 61 81 pensez à votre badge



SERVICE CLIENTÈLE

09 69 32 04 04

En cas de coupure ou d'imprévu
Message flash

ERDF

Un dépannage 0 810 761 773
Un raccordement 0 810 476 934

GRDF

Un dépannage ou une urgence
0 810 686 003
Un raccordement 0 810 224 000



Ramassage des
ORDURES
MENAGERES
le VENDREDI MATIN

Pour tout problème 0 800 138 438



Seuls les bacs ou sacs plastiques gravés CCTB sont collectés. Tout autre sac poubelle ou déchet déposé à côté des bacs ne sera pas ramassé.

RENTREE SCOLAIRE 2011/2012

La rentrée s'est bien passée, avec un effectif de 129 élèves. Bonne année scolaire à tous les enfants ainsi qu'à leurs éducateurs.

Directrice Mme POUILLARD Louïsette

↳ Petite et Moyenne Section :

Mlle PAVEGLIO Laëtitia,

↳ Grande Section / CP :

Mme PEREIRA Stéphanie,

↳ CP/ CE1 :

Mme POUILLARD Louïsette,

↳ CE2 :

Mme MARTIN Mélanie

↳ CMI / CM2 :

Mme BESSY-CHORRIER Nathanaëlle (lundi et jeudi) et Mlle MICHEL Stéphanie (mardi et vendredi)

ATSEM Mme BARATIER Gisèle et Mme MOLLARD Stéphanie



De gauche à droite : Mmes MOLLARD, PEREIRA, BARATIER, POUILLARD, PAVEGLIO, MARTIN, BESSY-CHORRIER, MICHEL

 La relève des compteurs d'eau débutera à partir de la 2ème quinzaine d'octobre 2011 sur la commune.

Nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions pour faciliter l'accès du compteur à notre agent, de dégager les protections hivernales et d'enfermer votre chien lors de son passage.

Frédéric PONTAL, responsable d'exploitation

Recensement militaire 3ème trimestre 2011

"Tous les jeunes (filles et garçons) de nationalité française ayant 16 ans révolus doivent **obligatoirement** se faire recenser en Mairie.

Pour cela il suffit d'apporter :

- * une carte d'identité ou d'un document justifiant de la nationalité française,
- * le livret de famille,
- * un justificatif de domicile.

Une attestation de recensement sera remise au jeune, elle est indispensable pour la journée d'appel de préparation à la Défense mais également pour s'inscrire aux examens permis auto ou moto, baccalauréat... "

Ceux qui n'ont pas satisfait à cette obligation peuvent régulariser jusqu'à 25 ans

